

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du Mai 2018

Département de Saône et Loire
Arrondissement de LOUHANS,
Commune de THUREY
Le 15 Mai 2018

Vu le code général des collectivités territoriales,
L'an deux mille dix-huit, le 15 Mai, à 20H00, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du CGCT, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel FROMONT, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Étaient présents : Bernard DOURIOT, Evelyne CHANUSSOT, Nicolas CHANUSSOT, Sandra LANNEAU, Christine PERREAUT, Benoît MISS, Thérèse BOMBRUN, Gérard MATHEY, David INSELIN.

Était excusée : Maryse COULON

Pouvoir : Maryse COULON à Thérèse BOMBRUN

Le Maire ouvre la séance à 20h00 et constate que le quorum est atteint.

- 1. Approbation du compte-rendu de la séance du 05/04/2018 à l'unanimité**
- 2. Désignation d'un secrétaire de séance : Evelyne CHANUSSOT**
- 3. Présentation du projet de méthanisation à Simard par Jonathan GUINOT et Laurent BOIVIN, agriculteurs**

Jonathan GUINOT présente le projet de méthanisation réalisé par 6 exploitations agricoles (14 agriculteurs) sur notre secteur.

Le procédé de méthanisation permettra de valoriser près de 22 000 tonnes de matières (résidus de céréales et de végétaux, effluents des élevages de bovins, porcs et volailles, fauchage des bords de routes...). Le biogaz produit par méthanisation sera ensuite injecté sur le réseau de distribution du gaz de GRDF. La production de gaz envisagée par les agriculteurs serait équivalente à la consommation énergétique de 700 foyers ou 2000 habitants, contribuerait à réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire de 2 000 Teq CO₂/an et apporterait un revenu additionnel à des métiers en difficulté.

Une brochure d'information est disponible en mairie ou sur le site internet :

<http://AgriMethaBresse.info>

4. Raccordement ENEDIS de la parcelle B 305 : délibération N°20

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de viabilisation de la parcelle B 305 divisée en 3 lots sise 11 Les Pernins. Il évoque la nécessité pour la commune et pour l'école de voir le nombre d'habitants augmenter et que cette décision permettra la construction de 3 maisons. La commune a adhéré au dispositif de mutualisation des contributions des communes au produit de la redevance pour occupation du domaine public des réseaux de télécommunication. Par conséquent, le coût des travaux estimé à 4 500€ HT sera pris en charge à hauteur de 50% par le SYDESL, ce qui ramène la participation communale à environ 2 700€ TH soit 3 200€ TTC. Le Conseil Municipal, après le projet par 10 voix pour et une abstention.

5. Adhésion au service instructeur du Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne : délibération N° 21

Monsieur le Maire rappelle que, par application de la loi ALUR du 24 mars 2014, les services de l'État n'instruisent plus les demandes d'urbanisme pour les communes dotées d'un document d'urbanisme et appartenant à une communauté de communes de plus de 10 000 habitants, ce qui est le cas de la communauté de communes Bresse Revermont 71 depuis le 1^{er} janvier 2018.

Étant donné que la commune ne peut pas mettre en œuvre un tel service en interne, le Maire propose d'adhérer à la convention proposée par le Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne dont le service instructeur est en mesure d'instruire les actes d'urbanisme.

À l'unanimité, le conseil approuve les conditions d'adhésion au service instructeur du Syndicat de la Bresse Bourguignonne.

6. Location de la salle des fêtes pour cérémonie : Délibération N° 22

Le Maire expose au conseil qu'il souhaite, en complément des tarifs existants, déterminer un tarif spécifique de location de la salle des fêtes pour l'organisation de verres de l'amitié lors de cérémonies d'obsèques.

Il propose de fixer un tarif forfaitaire pour une journée de 40€ applicable aux habitants de Thurey et de 80€ aux familles extérieures à la commune.

À l'unanimité, le conseil approuve l'application de ces tarifs.

7. Modification des statuts du Syndicat des Eaux de Chalon SE : Délibération N° 23

Le Maire a reçu un courrier du Syndicat des Eaux informant que « Par arrêté préfectoral du 21 décembre 2017, le Préfet de Saône-et-Loire a autorisé une modification des statuts de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' lui conférant, à compter du 1^{er} janvier 2018, la compétence optionnelle « eau ». Elle devient ainsi membre du Syndicat des Eaux en lieu et place de ses communes membres (St Etienne en Bresse, Vérissey, Simard, St Vincent en Bresse, Montret, Juif et St André en Bresse).

Par conséquent, le Syndicat devient un Syndicat Mixte fermé dans la mesure où il n'est plus composé uniquement de communes mais est composé de communes et d'un EPCL.

Afin de valider la modification des statuts du Syndicat, chaque commune membre doit donner son accord par délibération.

Le conseil approuve à l'unanimité la modification des statuts du Syndicat des Eaux de Chalon Sud Est.

8. Participation au FSL : Délibération N°24

Le Maire expose la demande reçue de la Direction de l'Insertion et du Logement Social du Département en date du 24 avril 2018.

Le courrier explique que le FSL a pour objectif d'aider les personnes et les ménages à accéder à un logement décent et indépendant, ou à s'y maintenir, alors qu'ils sont en grandes difficultés.

Le FSL permet d'accorder des aides telles que le dépôt de garantie, le cautionnement, le 1^{er} loyer, pour ce qui concerne l'accès au logement, ou de prendre en charge, dans le cadre du maintien dans le logement, des impayés de loyers, d'énergie ou d'eau notamment. Il informe qu'en 2017, une personne de la commune a pu bénéficier de ce service pour son dépôt de garantie dans le cadre d'une location d'appartement.

Le conseil adopte à l'unanimité le financement du dispositif FSL pour l'année 2018 pour un montant de 155.40€.

9. Situation à date des travaux de la salle des fêtes

Les résultats des diagnostics relatifs à la présence d'amiante et de plomb sont négatifs.

La commune a obtenu la subvention qu'elle avait sollicitée auprès du Département pour un montant de 18 750€. L'architecte travaille actuellement sera en capacité de proposer un avant-projet sous 1 mois.

10. Point sur le chemin des Princes

Le chemin des Princes est une desserte communale appartenant pour moitié aux communes de Thurey et de Simard.

Lors de la réunion avec les agriculteurs de la commune le 12 avril 2018, le Maire a été sollicité pour déboiser la desserte des Princes. Ce déboisement permettrait de créer un accès aux tracteurs qui, jusqu'à présent, sont obligés de circuler sur la nationale pour accéder aux champs.

Le 4 Mai, le Maire et Bernard DOURIOT se sont rendus sur place en présence du Maire de Simard et de son adjoint afin de constater les travaux à réaliser et rendre rapidement un avis aux agriculteurs.

11. Présentation et échanges sur l'accueil de Travaux d'Intérêts Généraux sur la commune

Le Maire informe le conseil que Madame RINALDO, représentant le SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) a pris contact avec lui afin de proposer une collaboration dans le cadre de Travaux d'Intérêt Généraux réalisés par une personne condamnée, majeure. Sa durée varie en fonction de la nature de l'infraction concernée : de 20 à 120 heures en cas de contravention, et de 20 à 210 heures en cas de délit.

Le TIG peut prendre plusieurs formes mais les travaux proposés doivent présenter une utilité pour la société ainsi que des perspectives d'insertion sociale ou professionnelle pour le condamné.

Le dispositif requérant de préférence une présence à plein temps, le projet serait envisageable pour des travaux d'entretien auprès de notre employé communal. Le travail d'intérêt général est un travail non rémunéré car il s'agit d'une peine. La personne est sous la responsabilité de l'Etat.

Chaque recrutement sera validé par le Maire après un entretien. Le motif de la condamnation ne sera pas transmis à la commune.

Nous pouvons à tout moment, en cours d'exécution du travail d'intérêt général, informer le SPIP ou le STEMEO de notre volonté de mettre fin à la prise en charge du condamné.

Le Maire tient à prévenir le Conseil qu'il est bien conscient des difficultés que nous pourrions rencontrer, qu'il fera un point à chaque Conseil, mais qu'il souhaite donner une chance à ces condamnés légers de payer leur dette.

Après un tour de table complet, la grande majorité des conseillers valide le principe du dispositif non soumis au vote.

Le Maire propose de s'entretenir rapidement avec Jean-Paul PERREAUT afin de recueillir son accord avant confirmation de la mise en place du projet.

Thérèse BOMBRUN accompagnera le Maire dans cette mission d'accueil.

12. Questions diverses

- Evolution de la DGF :

Le Maire présente la carte Départementale des Dotation Globales de Fonctionnement (DGF) avec des évolutions à la hausse globalement sur la Bresse mais aussi à la baisse sur la Côte Chalonnaise.

La commune de Thurey se voit dotée de 98 275 € pour 2018 contre 92 605€ soit une dotation complémentaire de 5670€.

- Achats divers :

- achat d'un vidéoprojecteur (319€) pour présenter les documents lors des conseils municipaux et réunions,
- micro (129€) pour les cérémonies extérieures.

- **Date de la pose des barrières :** David INSELIN informera le Maire de la date retenue afin de solliciter des bénévoles pour la pose des barrières.

- **Visite de Madame la Députée le 8 juin 2018 :** il est envisagé de faire visiter la salle des fêtes et d'aborder la réhabilitation des logements communaux.

- **Brocantes du château :** les stationnements « sauvages » lors de l'organisation des brocantes peuvent s'avérer dangereux. Dans le cadre de son pouvoir de police, le Maire a fixé un entretien au Président de l'association « Les amis du Château » afin de lui demander de faire placer les voitures et de faire respecter l'interdiction de stationner rue du Musée et au monument aux morts. Le Président devra également veiller à libérer les accès pour les clients de l'épicerie et sécuriser les sorties de stationnement de la place de la mairie et de la place de l'église.

De son côté, la commune procédera à la tonte des deux côtés de la rue de l'église pour permettre le stationnement dans cette rue.

Le Maire remercie les bénévoles et les membres du conseil qui ont permis le bon déroulement de la cérémonie du 8 Mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H10.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus et ont signé le registre les membres présents.

Le Maire,

Jean-Michel FROMONT

